

Prise de parole d'André Paccou pour la LDH lors du rassemblement de soutien à Alain Orsoni et contre la justice d'exception, du 08-04-2010.

Discours lu devant les grilles de la préfecture de Corse

Nous sommes mobilisés ce soir devant la préfecture de Corse pour 2 raisons :

- d'une part, par solidarité avec Alain Orsoni engagé dans une grève de la faim depuis 36 jours. Oui, vous avez bien entendu depuis 36 jours!**
- d'autre part, pour dénoncer avec Alain, la justice d'exception. Ce soir, il ne s'agit pas de l'antiterrorisme mais des juridictions interrégionales spécialisées en charge de la lutte contre le grand banditisme.**

Nous avons sollicité une audience auprès du Préfet de Corse.

Celui-ci nous a indiqué qu'il n'était pas possible de nous recevoir parce qu'il ne pouvait pas interférer dans les affaires de la justice

Ce que nous n'avons jamais demandé.

Mais peu importe que nous ne soyons pas reçus car je sais et vous savez aussi que derrière cette grille, derrière ces fenêtres, nous sommes observés, nous sommes comptés, nous sommes écoutés au sens évidemment des écoutes téléphoniques.

Pour être réellement entendus, il y a d'abord votre présence nombreuse ce soir qui prolonge notre première mobilisation il y a quelques jours lorsque nous étions réunis à 400 personnes au palais des congrès

Pour être réellement entendus, il y a aussi cette motion que nous allons déposer en notre nom à tous et que je vous lis :

**« Motion d'urgence
déposée en préfecture de Corse
le jeudi 08 avril 2009**

Monsieur le Préfet,

Cela fait maintenant 36 jours qu'Alain Orsoni s'est engagé dans une grève de la faim. Nous connaissons tous les raisons de ce geste grave. Désormais, nous savons que cet homme est entré dans une phase critique. A chaque instant, il est en danger.

Ce soir, nous nous adressons à vous avec solennité.

Nous n'aborderons pas l'aspect judiciaire de cette affaire.

Pour notre part, nous savons ce que signifie la séparation des pouvoirs qui est un des fondements de la démocratie.

Nous précisons toutefois que le débat sur les juridictions interrégionales spécialisées

est de première importance.

La justice d'exception organise la mise en cause des droits fondamentaux.

Elle incite au renoncement démocratique et à la révolte.

Elle crée du trouble à l'ordre public.

Le combat contre le grand banditisme ou toute autre violence qui porte atteinte aux personnes et aux biens est légitime.

Mais nous n'acceptons pas qu'en son nom, soient portées également atteintes à l'état de droit démocratique.

Nous revendiquons la justice ordinaire

On pourra dire de nous que nous sommes les défenseurs des mafias et des terroristes.

Et que nous méprisons les victimes.

Qu'importe les calomnies !

Nous savons qu'en agissant dans le sens de la garantie des libertés et de l'égalité des droits, nous agissons dans le sens de la sérénité publique.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, nous sommes tous interpellés par la situation d'Alain Orsoni.

Avec des centaines de citoyennes et de citoyens

Avec les Présidents de l'Assemblée de Corse, M. Dominique Bucchini

Et du Conseil Exécutif de Corse, M. Paul Giacobbi,

Avec l'Evêque de Corse, Monseigneur Jean Luc Brunin,

Avec le Député européen, M. François Alfonsi,

Avec divers groupes, élus, personnalités de la société civile,

Nous voulons dire notre très vive émotion, notre profonde inquiétude.

Parce que nous militons pour une Corse apaisée,

Nous vous demandons de relayer notre motion

Auprès des plus hautes autorités de l'Etat. »

Avant de laisser la parole à ainsi qu'à toutes les organisations qui souhaitent faire acte de leur présence, je voudrais faire un commentaire rapide sur ce que j'ai lu ce matin dans un quotidien corse.

Le titre de cet article que j'ai lu

même si il m'est apparu très complaisant

aurait pu être « la récurrence d'un petit procureur »

En effet, dans ce journal, le petit procureur de Marseille nous explique à nouveau que la Jirs n'est pas une justice d'exception.

Il faut donc croire que les propos tenus par ce même personnage il y a quelques jours dans un autre quotidien plus objectif n'ont pas suffi à convaincre.

Les citoyens ne sont pas si naïfs.

Et je dirai que les Corses ont quelques expertises en matière de justice d'exception.

Nous connaissons bien les gardes à vue de 96 h dont l'objectif est la recherche de l'aveu, les détentions provisoires à rallonge sous couvert d'association de malfaiteurs, les Cours d'assises spéciales, sans jury populaire.

Nous avons vite compris que les réunions de travail régulières entre le Parquet, la police et le juge d'instruction en rajoutaient dans l'exception dans le sens du « toujours plus pour l'accusation, toujours moins pour les droits de la défense ».

Nous savons aussi ce que signifient les délocalisations en matière de justice avec des familles entières punies

**Une justice loin du regard des citoyens
et qui favorise le travail de juges besogneux
cherchant non pas la vérité dans le débat contradictoire à armes égales
mais toujours à l'affût de ce qui peut alimenter leur intime conviction, leur vérité solitaire**

Je ne vais pas perdre plus de temps à parler avec ce petit procureur de justice d'exception

**Je veux toutefois dénoncer à nouveau le cynisme dont il fait preuve lorsqu'il affirme que tout se déroule normalement,
rajoutant même que le bruit fait autour de la JIRS s'explique par les succès de cette justice d'exception contre le grand banditisme.**

Je ne vais pas m'enfermer dans de mauvaises polémiques.

**Mais simplement lui rappeler que la Ligue des droits de l'Homme ne l'a pas attendu pour savoir ce qu'était une justice d'exception.
Elle est née de ce combat il y a plus d'un siècle avec l'affaire Dreyfus.
Elle continue ce combat
sachant que la justice d'exception
a revêtu aujourd'hui l'habit de certains magistrats.**

Mais surtout, je veux m'adresser à ce procureur avec gravité

**Pour lutter contre l'arbitraire,
la Ligue des droits de l'Homme use et usera toujours
de la raison et du débat public.**

**Mais lorsque la raison ne peut plus se faire entendre, lorsque le débat public n'a plus de sens,
qu'il s'épuise parce qu'il se heurte à un juge instructeur autiste,
alors les mots trouvent leurs limites.
Ce qui est toujours une défaite pour la Ligue des droits de l'Homme,
mais aussi pour la justice,
et plus encore
pour la société.**

□